

Image not found or type unknown



Enfant de couple divorcé et passeport

Par **tassis**, le **31/10/2008** à **09:51**

mon ex femme a refait sa vit avec un dominicain.Je vient d'apprendre qu'elle a fait faire un passeport pour notre fille de 8 ans a mon insu.En a t'elle le droit? Sachant qu'elle a signer le dossier a ma place.Et a t'elle le droit d'enmmener notre fille la bas sans que je le sache?
MERCİ DE ME REPONDRE

Par **jeetendra**, le **31/10/2008** à **10:28**

bonjour, si l'autorité parentale est partagée votre ex conjointe peut faire un passeport pour votre enfant de 8 ans et meme l'emmener avec elle à l'étranger, vous pouvez aller à la préfecture et faire une opposition à sortie du territoire pour votre enfant, cordialement